

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 441 promulguant à la Côte française des Somalis la loi du 23 juin 1941 portant création de Cours criminelles spéciales dans les territoires relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies.

n° 441

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 juin 1941

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire n° 160 du 25 juin 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 23 juin 1941 portant création de Cours criminel les spéciale dans les territoires relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.